

Modalités d'inscriptions Accueils de Loisirs

INSCRIPTIONS : la priorité est donnée aux Trélazéens

Elles peuvent se faire par mail : trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org ou auprès du service inscriptions, les mercredis et vendredis de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h au centre social et d'animation Ginette Leroux - 54 Avenue de la République - Trélazé

PREMIERE INSCRIPTION : elle se fait uniquement sur rendez-vous

Pièces à fournir :

- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...)
- Attestation CAF (- de 3 mois) ou MSA (n° sécurité sociale)
- Relevé d'Identité Bancaire

DELAJ D'INSCRIPTIONS

Pour les mercredis :

Jusqu'au **vendredi soir précédent chaque mercredi**

Annulation possible par mail le mercredi précédent.

Pour les vacances scolaires :

Ouverture : **4 semaines** avant les vacances scolaires

Clôture : **3 semaines** avant le début des vacances

Changement des conditions d'annulation pendant les vacances scolaires : il est possible d'annuler une inscription jusqu'à deux semaines avant le début des vacances scolaires, y compris l'été.

Absence : toute absence pour maladie déclenche un avoir uniquement sur présentation d'un justificatif médical sous 48H

Les calendriers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet de la ville de Trélazé (www.trelaze.fr/ville_accueillante/enfance-jeunesse)

NAVETTES

Une navette est mise en place pour faciliter le déplacement des enfants du quartier Grand Bellevue vers l'accueil de loisirs Jean Gueguen. **Réservation gratuite et obligatoire.**

REGLEMENT ET TARIFS

Le règlement pour l'accueil de loisirs doit être effectué sous 48h après la demande d'inscription (chèques, espèces, ANCV ou CESU), toute absence injustifiée sera facturée.

Une facture mensuelle est envoyée par mail.

Les tarifs sont revus à chaque rentrée scolaire, en accord avec la collectivité.

ACCUEIL PERICENTRE ALSH

Un accueil est organisé tous les matins et tous les soirs. Ce service payant est facturé en fin de mois. Toute réclamation liée à la facturation doit se faire le **mois suivant la réception de la facture.**

CONSULTATION DES QF

L'association Léo Lagrange Ouest est autorisée à utiliser le portail caf « Consultation des Données Allocataires par le Partenaire » pour connaître votre quotient familial.

Le QF est mis à jour une fois par an en début d'année scolaire (septembre)

Tout changement de QF prend effet le 1^{er} du mois suivant la transmission du document.

Coordonnées :

Service inscriptions : 02.41.41.27.40 trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org

Service facturation : 06.37.58.12.09 trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org